

Mis en ligne le 09/03/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 41

Qui ont pris part à la Délibération : 10

Date de la convocation : le 26/02/2026

Date d'affichage : le 26/02/2026

Objet :

N° 2026-08
**Ventilation GEMAPI/
hors GEMAPI du
budget primitif 2026**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du jeudi 05 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à 8 heures 30 minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le vingt-six février à 8 heures 30 minutes n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (0) :

Pays d'Orange en Provence (2) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) : LARGUIER Jean-Pierre, PERILHOU Jean-François, ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (5) : CHARRASSE Daniel, CORNAND Jean-Jacques, GIRARD Elie, PEYRON Roland, SALIN Olivier

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0)

EXCUSES (4) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) :

LEPEU Gérard

Pays d'Orange en Provence (1) : MARQUOT Xavier

Communauté de Communes Vaison Ventoux (1) : RAINERI Gérard

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme

Provençale (1) : DONZE André

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre LARGUIER

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que certaines communautés membres du syndicat ont instauré la taxe facultative GEMAPI dont le produit est exclusivement affecté aux charges relevant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Cette taxe étant dédiée, la tenue d'une comptabilité analytique apparaît nécessaire afin de différencier les charges et recettes découlant de la compétence de celles « hors GEMAPI ».

M. Le Président expose la méthode de calcul utilisée pour établir la ventilation budgétaire GEMAPI / hors GEMAPI du budget primitif pour l'exercice 2026.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitres	Proposition BP 2026	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 011 - Charges à caractère général	123 700,00 €	111 330,00 €	12 370,00 €
Chapitre 012 - Dépenses de personnel	450 700,00 €	412 330,00 €	38 370,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	41 500,00 €	37 950,00 €	3 550,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et provisions	174 362,81 €	156 926,53 €	17 436,28 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	573 968,93 €	516 572,04 €	57 396,89 €
Chapitre 66 - Intérêts réglés à échéance	9 411,91 €	9 411,91 €	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 373 643,65 €	1 244 520,48 €	129 123,17 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitres	Proposition BP 2026	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 013 - Atténuation de charges de personnel	1 500,00 €	1 375,00 €	125,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	1 252 143,65 €	1 126 929,29 €	125 214,37 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	100 000,00 €	95 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	20 000,00 €	19 000,00 €	1 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 373 643,65 €	1 242 304,29 €	131 339,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement					
Chapitres	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	Proposition BP 2026	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 01 - déficit d'investissement reporté				0,00 €	0,00 €
Chapitre 13 - remboursement de subventions		16 222,00	16 222,00	16 222,00 €	0,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	55 421,72 €	1 348 400,00 €	1 403 821,72 €	1 379 921,72 €	23 900,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	70 100,00 €	70 100,00 €	69 150,00 €	950,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations corporelles en cours	45 017,43 €	1 743 357,97 €	1 788 375,40 €	1 678 375,40 €	110 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	47 182,06 €	47 182,06 €	47 182,06 €	0,00 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €
Chapitre 204 - Subventions		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €
Remboursement d'emprunt		26 325,00	26 325,00	26 325,00 €	0,00 €
Caution locaux		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	100 439,15 €	3 251 587,03 €	3 352 026,18 €	3 217 176,18 €	134 850,00 €

Recettes d'investissement					
Chapitres	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	Proposition BP 2026	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	512 260,29 €	512 260,29 €	512 260,29 €	0,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	337 262,83 €	1 444 360,00 €	1 781 622,83 €	1 709 949,21 €	71 673,62 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	174 362,81 €	174 362,81 €	174 362,81 €	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	47 182,06 €	47 182,06 €	47 182,06 €	0,00 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	573 968,93 €	573 968,93 €	550 878,50 €	23 090,43 €
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	0,00 €	262 629,26 €	262 629,26 €	262 629,26 €	0,00 €
Emprunt			0,00 €		
Total des recettes d'investissement	337 262,83 €	3 014 763,35 €	3 352 026,18 €	3 257 262,14 €	94 764,04 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-1, L2121-29,

Vu les statuts du syndicat, notamment leur article 6 Finances et répartition des charges,

Vu l'avis du bureau du 09 février 2026,
Vu la note transmise aux délégués,
Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,
Vu le résultat du vote,

A l'unanimité

VALIDE la méthode de calcul utilisée pour établir la ventilation budgétaire GEMAPI – hors GEMAPI telle que détaillée dans la note préparatoire,

APPROUVE la ventilation budgétaire GEMAPI – hors GEMAPI pour l'exercice 2026 telle que proposée ci-dessus,

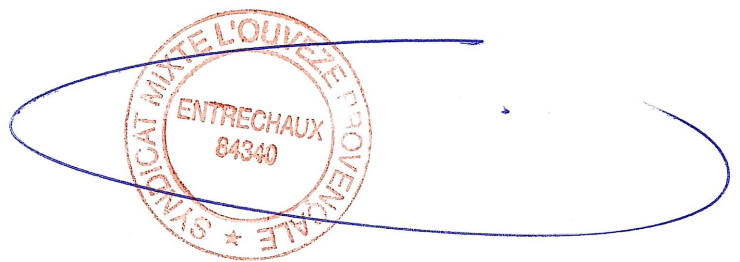
AUTORISE Monsieur le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre LARGUIER



Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-François PERILHOU



Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié sur le site internet de la collectivité et transmis en Préfecture du Vaucluse.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.